



RAPPORT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT

- Norme NF P 03-201 de Février 2016.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 133-5, L. 133-6, L. 271-4 à L. 271-6, R. 133-1, R. 133-3 et R. 133-7
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Articles R 133-1 à R 133-7 et R 271-1 à R271-3 du code de la Construction et de l'Habitation),
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction
- Décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

N° dossier: 201579

Visite effectuée le 16/07/2018
Troisième visite le 10/10/2020
Heure arrivée : 13 : 54 Heure de départ : 18 :01

A – Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : TARN ET GARONNE

Commune : CAZES MONDENARD

Adresse : Las Vignes
82110 CAZES MONDENARD

Référence cadastrale : non communiqué

Traitement antérieur contre les termites : Traitement en cour par la société Garros, se rapprocher du propriétaire pour obtenir les documents relatifs à e traitement.

Présence antérieure de termites dans les bâtiments : OUI

Ordre de mission signé par le client : OUI

Notice technique fournie (selon R 112-4 du CCH) : Sans Objet



B - Désignation du Client

Propriétaire :

Nom : Mme LAURENT
Prénom : Martine
Adresse : Las Vignes
82110 CAZES MONDENARD

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire
Nom et prénom: Mme LAURENT Martine
Adresse : Las Vignes
82110 CAZES MONDENARD

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic : _Nom et prénom : Julien-Pierre CHAMPROMIS

Raison sociale et nom de l'entreprise

Nom : CHAMPROMIS EXPERTISE
Adresse : Bruyères

82110 Cazes Mondenard

N° SIRET : 51123132600014

Organisme certificateur

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT
Adresse de l'organisme : 17 Rue Borrel 81100 Castres
Numéro du certificat : N° C2535
Date de validité : 22/01/2024

Désignation de la compagnie d'assurance :

Nom : ALLIANZ
Numéro de police : 49167853
Date de validité : 29/06/2021

D – Identification des bâtiments ou des parties de bâtiments visités ou des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
Maison 1 - - - Porche	Murs : Poteaux bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Pierre sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Charpente bois sous couverture plaques fibrociment	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Entrée	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Cuisine	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur plâtre et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Salon	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Coulloir	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Chambre 1	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Chambre 2	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Papier peint collé sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
Maison 1 - - - Chambre 3	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Cagibi	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Bureau	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - 1er - - Chambre 4	Murs : Lambris bois (investigation impossible derrière le lambris bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Linoléum collé sur Plancher bois(non visible)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Lambris bois (investigation impossible sous le lambris bois)	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Toilettes	Murs : Peinture sur plâtre et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 1 - - - Salle de Bains	Murs : Carrelage sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 2 - Rdc - - Entrée 2	Murs : Brut sur Pierre de taille	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Lambris bois (investigation impossible sous le lambris bois) (infiltration d'eau, présence de champignon lignivore, se rapprocher d'une entreprise spécialisé)	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 2 - Rdc - - Mezzanine	Murs : Brut sur Pierre de taille et Garde corps bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plaques Agglomérées (Investigation impossible sous les plaques agglomérées)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Lambris bois (investigation impossible sous le lambris bois)	Absence d'indices d'infestation de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 2 - S.sol - - Salon Cuisine	Murs : Brut sur Pierre de taille (volume humide)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Lambris bois (investigation impossible sous le lambris bois)(infiltration d'eau)	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huissierie Porte et porte	Indices d'infestation de termites (Termites souterrains); altérations dans le bois; présence de galeries-tunnels; présence de concrétions
Maison 2 - S.sol - - SDB	Murs : Peinture sur plâtre et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 2 - S.sol - - WC	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Maison 2 - S.sol - - Buanderie	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Brut sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
1er - - Grenier	Murs : Pierre de taille	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plaques Agglomérées (Investigation impossible sous les plaques agglomérées)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Charpente bois sous couverture tuiles (couverture à revoir par un homme de l'art)	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	S.sol - - Sous Porche	Murs : Pierre de taille
Sol : Terre battue		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond : Hourdis		Absence d'indices d'infestation de termites
bâti porte : Sans objet		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte : Sans objet		Absence d'indices d'infestation de termites
Ouvrant fenêtre : Sans objet		Absence d'indices d'infestation de termites
Dormant fenêtre : Sans objet		Absence d'indices d'infestation de termites
Plinthe : Sans objet		Absence d'indices d'infestation de termites
Volets : Sans objet		Absence d'indices d'infestation de termites
S.sol - - Cave	Murs : Pierre de taille	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Encombrants sur Chape béton	Non visitable le jour de la visite
	Plafond : Hourdis	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites	
S.sol - - Débarras	Murs : Parpaing (infiltration d'eau)	Absence d'indices d'infestation de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
	Sol : Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Hourdis	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
- Abris bois	Murs : Pierre de taille	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : stocks de bois sur Terre battue	
	Plafond : Charpente bois sous couverture flexotuelles (couverture à revoir)	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bois au sol	Indices d'infestation de termites (Termites souterrains); altérations dans le bois; termites vivants; présence de galeries-tunnels
Dependance - - - Hangar	Murs : Poteaux bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : stocks de bois sur Terre battue	
	Plafond : Charpente bois sous couverture tôles	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bois au sol	Indices d'infestation de termites (Termites souterrains); altérations dans le bois; termites vivants; présence de galeries-tunnels
Dependance - - - Grange	Murs : Pierre de taille	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Encombrants sur Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Charpente bois sous couverture Bac Acier	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Dependance - - - Etable	Murs : Enduit sur Parpaing	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Chape béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Poutres bois et planches bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Brut sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
Extérieur - - - Jardin	Murs : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Végétation sur terre	
	Plafond : Sans objet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Souche de bois mort aux abords immédiats des maisons	Indices d'infestation de termites (Termites souterrains); altérations dans le bois; termites vivants; présence de galeries-tunnels; présence de concrétions

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes.

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

Conclusion :

Indices d'infestation de termites

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux	Raisons
Sous les faux plafonds, cloisons et contre cloisons	Investigation impossible car non destructive
Ancienne Bergerie	Non visitable car menaçant
Puit	Non visitable car menaçant
Couverture maison 2 et Couverture partie de la maison (chambre 4)	Non visitable car construction sous rampant

F – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Ouvrages et parties d'ouvrages	Raisons
Arrière meubles haut et bas	arrière non accessible
Etagères placards encombrées	fixés et encombrés, contrôle effectué seulement sur les parties accessibles.
Les bois de structure encastrés : poutres	Non visibles
Les bois de charpente en bas de pente	Non visibles
Sous les parties cachées par du plâtre, béton, isolant, planches bois, encombrements, végétation	Investigation impossible car non destructive

G - Moyens d'investigation utilisés

L'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des termites. Suite à l'investigation sur le bâtiment, l'opérateur signale au paragraphe « constatations diverses » du présent rapport la présence des éventuels indices d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites.

L'opérateur réalisant l'état relatif à la présence de termites doit inspecter le périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment. La recherche porte sur les termites souterrains, termites de bois sec et termites arboricoles.

La visite est réalisée par inspection visuelle, par sondage systématique des bois visibles et accessibles à l'aide d'un poinçon, d'une lampe halogène 9 volts, d'une loupe, d'un humidimètre dans les parties accessibles, visibles et susceptibles d'être démontées sans outils. Un ciseau à bois et une échelle peuvent être utilisés en cas de nécessité.

Documents (remis ou non) : NEANT

- Catégories de termites en France:



Les termites réticulitermes dits termites souterrains

Cinq sous espèces de termites *santonensis-lucifugus-banyulensis-grassei-urbis*
La morphologie des termites diffère de celle des fourmis par la présence de cerques sur le dernier segment abdominal.



Les termites Kalotermites dits termites de bois secs (*Isoptères Kalotermitidae*) se divisent principalement en 2 espèces : *les Kalotermites flavicollis* et *les Cryptotermites spp.* Les colonies sont moins nombreuses que celles des termites souterrains. Leur nid est dans le bois sec, sans communication avec le sol. Leur traitement est aisé et consiste à ne traiter que l'élément bois d'ouvrage atteint (faible coût)

H - Constatations diverses

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

Il sera de la responsabilité du propriétaire ou de l'acquéreur, lorsque le bien sera vide de meuble, de nous rappeler pour un complément d'expertises.

Aucune inspection n'a été faite dans des endroits qui demandent la démolition, le démantèlement ou enlèvement de tous objets, parmi lesquels entre autre : revêtements de sols collés, revêtements muraux, marchandises, plafonds, isolations, arrière des plaques de plâtre et plinthe et ni aux endroits obstrués ou inaccessibles physiquement.

Commentaires divers :

Présences de traces et séquelles d'insectes à larves xylophages de type vrillettes et capricornes sur poutres bois et bois de charpente.

Infiltration d'eau en sous sol, se rapprocher d'une entreprise spécialisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite, CHAMPROMIS EXPERTISE n'est pas responsable si des indices d'infestations venaient à apparaître dans les semaines suivant la visite.

Le contrôle est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Note 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note 3 : Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Note 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT
Adresse de l'organisme certificateur : 17 Rue Borrel 81100 Castres*

Pour information : Article L 133-5 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie."

La société CHAMPROMIS EXPERTISE atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Note 5 : Le modèle de rapport est défini par l'Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Cachet de l'entreprise



Visite effectuée le 16/07/2018
Accompagnateur : Propriétaire
Troisième visite le 10/10/2020
Fait à Cazes Mondenard, le 10/10/2020
Par : CHAMPROMIS EXPERTISE

Nom et prénom de l'opérateur : Julien-Pierre CHAMPROMIS

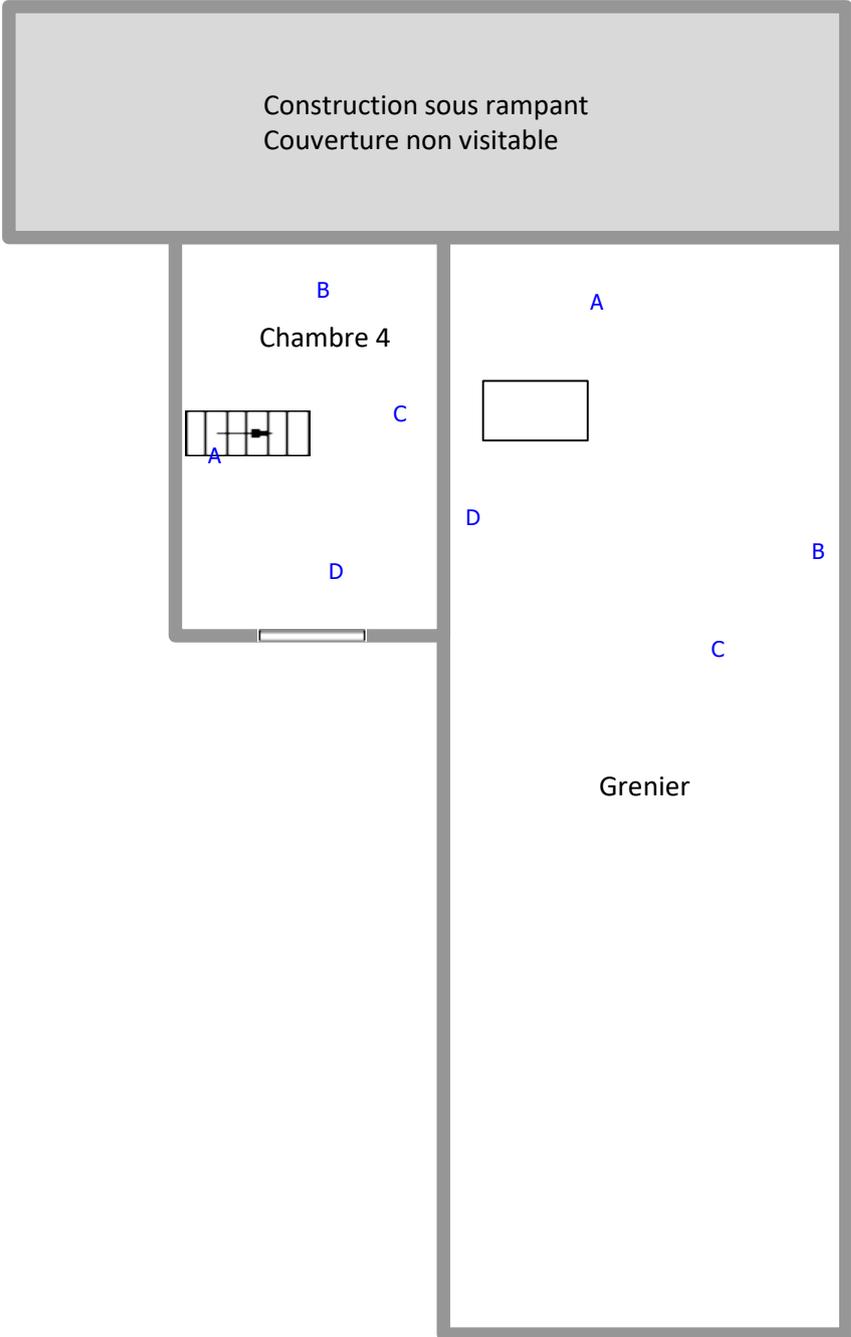
Date limite d'utilisation du diagnostic : 09/04/2021

Ce document reste la propriété de la société CHAMPROMIS EXPERTISE jusqu'à son paiement intégral.

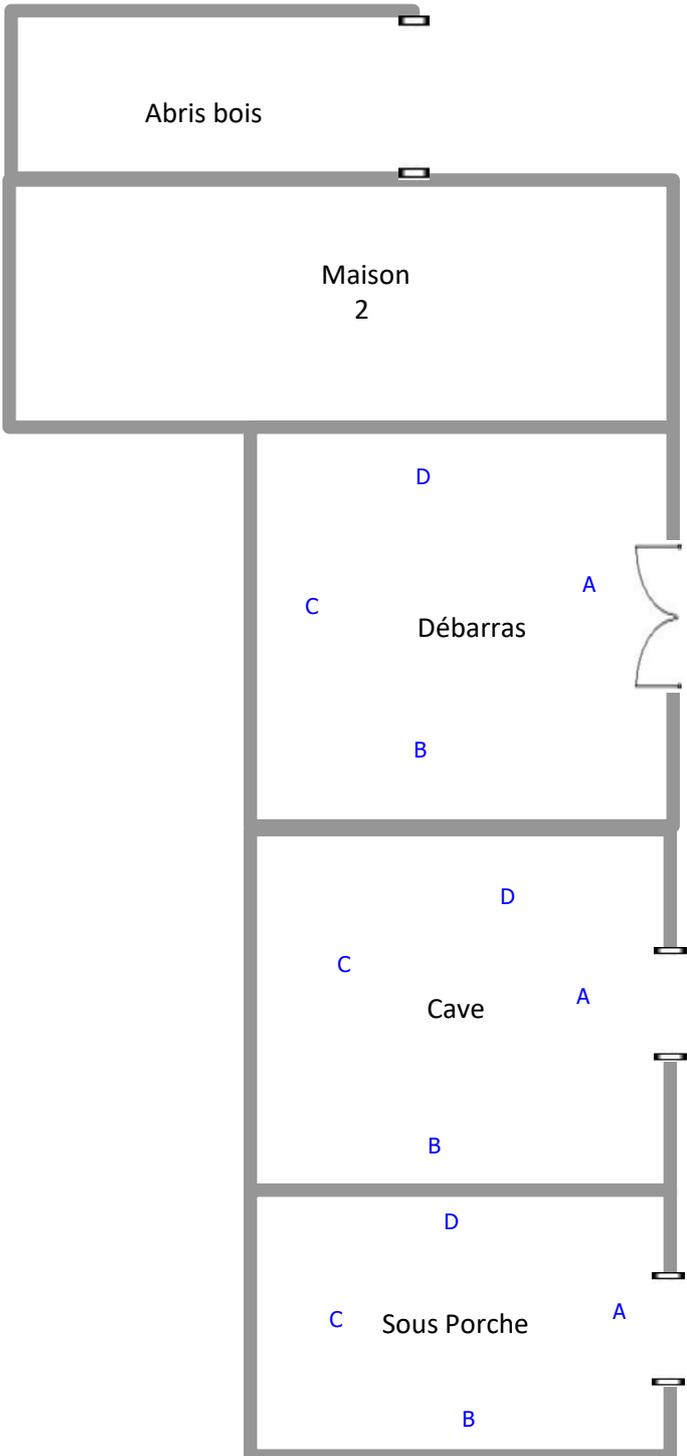
Schéma

Croquis : Maison 1 et 2

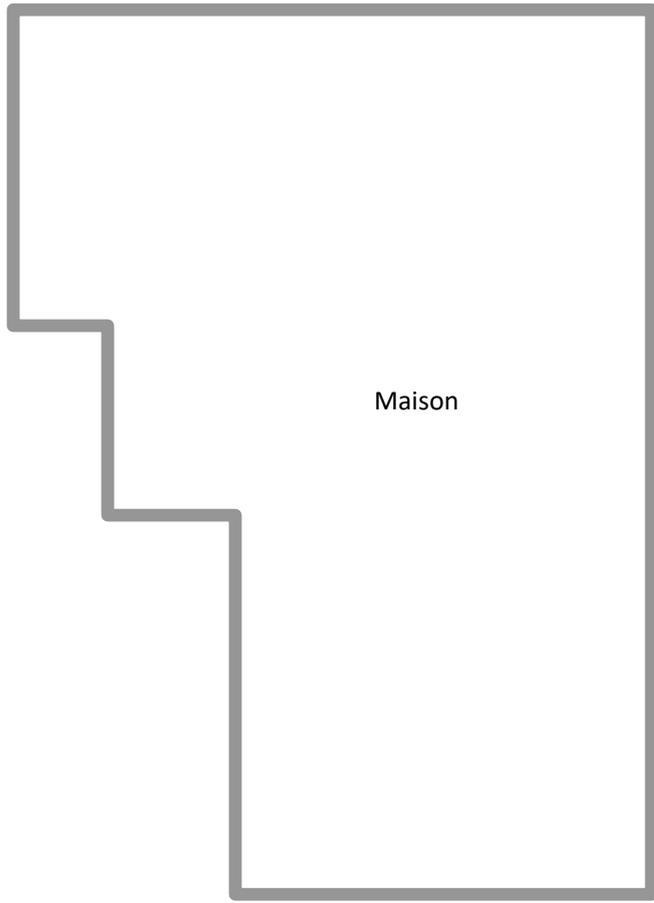
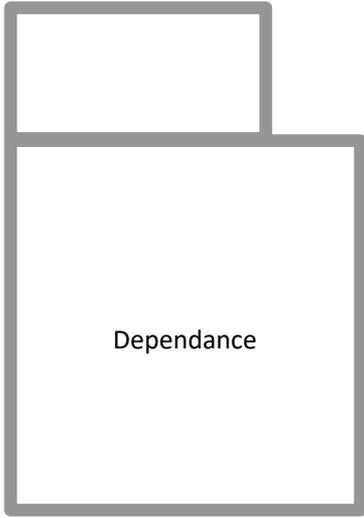




Croquis : Maison 1 et 2 Sous Sol



Croquis : Plan de Masse



Album photos



Dépendance



Jardin et dépendance : Indice d'infestation de termites avec activité d'insectes, un traitement de l'ensemble des bâtiments par une entreprise spécialisée est conseillée.



Dépendance : Présence de stock de bois non visitable, il est conseillé de sortir tout bois en contact direct avec le sol



Abris bois : indice d'infestation de termites avec activité d'insectes.



Puit



Une mise en conformité de l'ensemble de l'installation électrique par un homme de l'art est conseillée.



Investigation impossible car non destructive sous toutes les parties cachées et/ou recouverte (ex : sous les lambris bois, encombrants, stock de bois...etc...)



Investigation limitée par endroit en raison de la densité des encombrants (ex : cagibi)

Attestation de compétence

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs		Certificat N° C2535	 COFRAC CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0024 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR
Monsieur Julien-Pierre CHAMPROMIS			
Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.			
dans le(s) domaine(s) suivant(s) :			
Amiante sans mention	Certificat valable Du 15/05/2019 au 14/05/2024	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 06/03/2019 au 05/03/2024	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 10/04/2019 au 09/04/2024	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 27/01/2019 au 26/01/2024	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 15/05/2019 au 14/05/2024	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 23/01/2019 au 22/01/2024	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	

Date d'établissement le vendredi 08 février 2019

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
F09 Certification de compétence version M 250119
Capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Attestation d'assurance



- Liste des produits -

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :
EURL CHAMPROMIS EXPERTISE
7 RUE DE L'EGALITE
82130 LAFRANCAISE

est titulaire d'un contrat
souscrit sous le N° 49167853

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :

DIAGNOSTIC IMMOBILIER : PRESENCE DE TERMITES, REPERAGE AMIANTE AVANT VENTE, DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE, ETAT PARASITAIRE,
INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE, INSTALLATIONS INTERIEURE DE GAZ , RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCES ENERGETIQUES, RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB, LOI CARREZ .

REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 30/05/2020 au 29/06/2021.

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à CAHORS, le 02/07/2020.

Pour Allianz
(cachet et signature)

ALLIANZ CAHORS VALENTRE
AGENT GENERAL D'ASSURANCE
Guylaine PARAIRE-GAILLARD
48 Bis Gambetta - 46000 CAHORS
Tél: 05 65 35 23 94 -
N° Orias 150 058 36

REG31328 - V11118 - Création graphique Allianz



ADM00376-140215-18042026

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
340 234 962 RCS Nanterre
N° TVA : FR88 340 234 962

1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre
Allianz.fr
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

Attestation sur l'honneur

Je soussigné Julien-Pierre CHAMPROMIS de la société CHAMPROMIS EXPERTISE atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

« Art. R. 271-1. - Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.

« La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.

« Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examineur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.

« Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.

« Art. R. 271-2. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.

« Art. R. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

« Art. R. 271-4. - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

« a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;

« b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1 ;

« c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

« La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »

Julien-Pierre CHAMPROMIS